

MAIRIE DE THURY
21340 THURY

Tél. : 03.80.20.20.92

E-mail : mairie-thury@orange.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 134
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Rue de la Place

Nous, Maire de la Commune de THURY

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2213.1 et suivants ;
- Le code de la Route ;
- Le règlement général de la circulation de la Commune de THURY ;

Considérant que pour permettre la circulation Rue de la Place, pendant les travaux de renforcement du réseau électrique demandé par le SICECO et effectués par l'entreprise Serpollet Centre-Est de Dijon (21), représenté par Mr Julien NEDEY, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETONS :

Article 1 :

Pendant la période du 13 juin 2022 au 13 juillet 2022, des travaux de renforcement du réseau électrique devant être effectués dans la Rue de la Place, nécessitant la mise en place de rétrécissement de chaussée, la circulation se fera par alternat manuel avec interdiction de stationnement au droit des travaux pour le bon déroulement en sécurité. En cas de besoin, l'entreprise pourra interdire la circulation (sauf riverains) et mettra en place un itinéraire de déviation.

Article 2 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera transmis à l'entreprise chargée des travaux.

FAIT A THURY,
Le 07/05/2022

Le Maire,

